

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 15 juin 2026 à 20h15

Monsieur Damien Walther, président du Conseil général, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
3. Comptes 2025
4. Règlement général de commune
5. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

1. Appel

Présents :

Conseil général (CG) : Damien Walther, président (DW), Fabien Gyseler, vice-président (FG), Lise Huguenin-Dumittan, secrétaire (LHD), Gaël Buchs, secrétaire-adjoint (GB), Philippe Juvet, membre (PJ), René Grandjean, membre (RG), Roger Buchs, membre (RB), Myriam Guillaume, membre (MG) et Jonathan Brügger, membre (JB).

Conseil communal (CC) : Laurent Piaget, président (LP), Adrian Prospero, vice-président (AP), François Guenot, secrétaire (FG), Nathanaël Alber, secrétaire-adjoint (NA) et Benoît Erb, membre (BE).

Excusés : Fabien Pétremand, questeur (FP) et Jérôme Gyseler, questeur (JG).

Absent :

En présence de : Patricia Rosselet Pianaro (PRP) et Nathalie Genet (NG).

2. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

Il est demandé de modifier le point 1 comme suit : « Excusés : Fabien Pétremand et Jonathan Brügger est arrivé en retard. »

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2025

Il est relevé que l'arrêté contient deux erreurs concernant le montant du déficit.

NA indique qu'il s'agit d'un déficit structurel, principalement dû à la diminution des recettes provenant des personnes morales.

DW présente le compte de résultats. Aucune question n'est soulevée.

DW présente la classification fonctionnelle :

- LHD demande ce que comprend le chapitre 23 « Formation professionnelle initiale ». PRP répond qu'il comprend notamment le remboursement du matériel scolaire, l'abonnement de transport, les factures de l'Etat pour les bourses d'études ainsi que les subventions.
- PJ demande si l'appartement du Collège est comptabilisé les comptes de la scolarité obligatoire. PRP répond que c'est le cas, celui-ci étant situé dans le même bâtiment que le Collège.

DW présente les investissements. Aucune question n'est soulevée.

DW présente les amortissements. Aucune question n'est soulevée.

RG donne lecture du rapport de la Commission financière.

NA lit l'arrêté des comptes 2025.

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2025 tels que présentés.

4. Règlement général de commune

LP explique que le règlement a été révisé, notamment les articles 91 et 92 relatifs aux vacations du Conseil communal. Auparavant intégrées au budget, celles-ci font désormais l'objet d'un arrêté distinct.

DW demande quels articles ont été modifiés. LP répond que l'ensemble du règlement a été revu. PRP précise que celui-ci a déjà été transmis à l'Etat pour validation.

DW donne lecture du règlement général de commune, chapitre par chapitre.

DW s'interroge sur l'article 21, alinéa 2, qui prévoit une réduction des 4 membres et fixe le nombre de conseillers généraux à 11. PPR explique que le nombre de conseillers généraux est normalement de 15 mais qu'il a été réduit à 11 en raison du faible nombre d'habitants de la commune.

DW demande des précisions concernant l'article 26, alinéa b et l'article 83, alinéa e. PPR confirme qu'un membre du Conseil communal siège au Conseil d'établissement scolaire et qu'un représentant du Conseil général y est également désigné.

DW demande si l'article 101 s'applique également à la Commission financière. PPR répond que ce n'est pas le cas et que cette disposition concerne plutôt par exemple le rapport de la Commission du feu pour le Conseil communal. RG ajoute que la même règle s'applique aux motions mentionnées dans les articles précédents.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le règlement général de commune tel que présenté.

5. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal

LP explique qu'il s'agit de l'arrêté relatif aux articles 91 et 92 du règlement général de commune.

LP indique que PRP a ajouté l'indemnité relative aux abonnements de téléphone. Les Conseillers communaux ayant besoin d'un téléphone dans le cadre de leur fonction, un montant annuel leur est versé à titre de participation, indépendamment du coût effectif de leur abonnement. Il relève que, dans certaines communes, les élus disposent d'un ordinateur mis à disposition.

Fabien Gyseler (FG) demande si la Commune dispose d'abonnements CMN. LP répond que les employés ont un abonnement CMN mais pas les Conseillers communaux. Ces derniers perçoivent un forfait versé une fois par année.

RG donne lecture du rapport de la Commission financière. Aucune question n'est soulevée.

LP donne lecture de l'arrêté. Aucune question n'est soulevée.

Le Conseil général accepte à l'unanimité l'arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal tel que présenté.

6. Informations du Conseil communal

LP informe que Conseil général que :

- ➔ Route : La pose de la couche de finition est prévue samedi 18 juillet 2026 sur le tronçon situé vers l'entreprise Buchs et l'ancienne laiterie. La route sera fermée à la circulation. Afin d'assurer le coulage du lait à la fromagerie, le lait sera acheminé par un tuyau depuis « Sur les Chemins ». En cas de mauvais temps, les travaux seront reportés au samedi suivant.
- ➔ Portes ouvertes : Un retour positif est fait concernant la journée des portes ouvertes de la STEP et de St-Sulpice mais aussi des autres entreprises. Tant les entreprises que la population ont apprécié l'évènement.
- ➔ L'épicerie Vuissoz : l'exploitant a annoncé son intention de cesser son activité. Une reprise avait été évoquée mais aucune information complémentaire n'a été reçue à ce jour.
- ➔ Hôtel de la Poste : LP indique qu'une annonce a été publiée dans l'Est Républicain, sans retour à ce jour. Deux personnes devaient également donner suite, mais aucune nouvelle n'a été reçue. L'annonce est toujours disponible sur GastroSuisse.
- ➔ Démission NA : Nous annonce sa démission pour le courant de l'été. Il explique que ses activités professionnelles ne lui permettent plus de consacrer suffisamment de temps à sa fonction et que ses collègues du Conseil communal l'ont encouragé à prendre du recul depuis le début de l'année. Après réflexion, il a décidé de quitter ses fonctions. Il remercie le Conseil général et le Conseil communal pour leur collaboration durant ses 13 années d'engagement. Il relève que le déficit est préoccupant, sans être alarmant et indique qu'il reste à disposition en cas de besoin.
- ➔ Nouvelle date séance CG : LP propose de convoquer un CG le 17 août 2026 à 20h15, notamment pour la nomination d'un membre du Conseil communal et pour le PGA.

Le Conseil général en prend bonne note.

7. Divers

RG demande si la Commune a posé un radar sur la route des Bolles-du-Vent. LP répond que ce n'est pas le cas. Il indique qu'une rencontre a eu lieu avec la police. Lors d'un contrôle, environ 300 véhicules ont été arrêtés, donnant lieu à 7 amendes d'ordre et la vitesse moyenne était de 64 km/h.

LP précise que la police interviendra également sur la route des Bolles-du-Vent. L'installation d'un radar est soumise à des exigences légales et fédérales strictes. Il serait toutefois possible de louer un radar de comptage afin d'obtenir des statistiques sur le trafic.

LP indique également qu'un contact direct a été établi avec la police, ce qui permettra de signaler rapidement les déviations. La possibilité d'acquérir un radar pédagogique avec la Commune de VDT sera examinée.

MG demande si un budget est prévu pour la place de jeux du village ? Il signale qu'un enfant est tombé entre les planches. LP indique que la place de jeux fait l'objet de contrôles mais aucun montant n'est prévu au budget. Il précise qu'un déplacement de l'installation est envisagé mais que cela représenterait un coût important. Un contrôle sera fait.

LHD informe que la boulangerie devrait être reprise en novembre ou décembre. Le projet prévoit également la création éventuelle d'un tea-room. Le Poste ainsi que la partie alimentaire seraient maintenus. C'est LHD qui reprendrait l'exploitation.

DW remercie PRP à l'occasion de son départ à la retraite et salue son travail ainsi que son engagement au service de la Commune. Un discours lui est adressé et un bouquet de fleurs lui est remis.

PRP prononce un discours de remerciement et exprime sa gratitude à l'ensemble des personnes présentes pour leur collaboration et leur soutien.

Séance levée à 21h20.

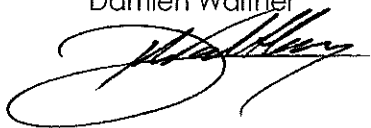
La Côte-aux-Fées, le 15 juin 2026 / CV

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Damien Walther

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Damien Walther.

Lise Huguenin-Dumittan

A stylized, cursive signature in black ink, likely belonging to Lise Huguenin-Dumittan.